Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_204-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-204

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Construction de l'abattoir de Quiella sur la commune de Le Faou – participation financière de Morlaix Communauté au projet – proposition d'une offre de concours au SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CONSTRUCTION ET DE GESTION DE L'ABATTOIR DE QUIELLA AU FAOU (SMO) en cours de création

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15 "Accueillir et aider les porteurs de projets "

Rapporteur : Solange Creignou

1 - Depuis 1962, le SIVU de la Région du Faou regroupant les communes du Faou, Rosnoën, Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, Hanvec, L'Hôpital-Camfrout et Lopérec gère un service public d'abattage dans le cadre du fonctionnement de l'abattoir du Faou dont il a initié la construction et la mise en gestion.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_204-DE

Après 60 ans de service, cet abattoir est devenu obsolète, et, malgré des remises aux normes régulières, nécessite des investissements de remise aux normes sanitaires qui dépassent les capacités financières et techniques du syndicat. La fermeture à terme de cet outil qui est inévitable, prive alors la région d'un équipement indispensable.

Parallèlement, l'abattoir de Lesneven, SPIC géré directement par la Communauté de Communes de Lesneven Côte des légendes, est également en croissance depuis 2018 et accueille plus de 1000 Tec (Tonne Equivalent Carcasse). Il est aujourd'hui saturé, avec l'arrivée en 2020 également d'un gros apporteur, ce qui montre l'intérêt de conjuguer un service pour de multiples petits usagers, avec un ou deux plus gros clients, pour diversifier et asseoir le modèle économique d'un abattoir.

L'abattoir de Lesneven et les autres abattoirs à proximité ne pourront donc répondre aux besoins des clients actuels de l'abattoir du Faou s'il fermait, ni en termes de volume, ni en termes de service public rendu.

C'est pourquoi, Communauté de Communes de l'Aulne Maritime s'est engagée à partir de 2010 auprès du SIVU de la région du Faou dans l'étude pour la construction d'un nouvel abattoir public au Faou, pouvant prendre le relais de l'ancien vieux et vétuste.

2 - Le maintien d'un service public d'abattage multi-espèces s'avère indispensable à l'échelle du Finistère, tant pour la filière courte en produits carnés (éleveurs, bouchers, découpeurs) que pour les particuliers et associations, qui y trouvent une sécurité sanitaire inaccessible par leurs propres moyens. Cet outil joue également un rôle clé en cas d'épizooties et s'adapte à la diversité des usagers et des espèces, ce que les abattoirs privés ne peuvent garantir.
L'abattoir actuel du Faou, initialement conçu pour un périmètre restreint, ne répond plus aux besoins accrus des usagers finistériens, ainsi que des EPCI limitrophes des Côtes d'Armor et du Morbihan. Le projet de nouvel abattoir, dimensionné à 5 100 tonnes, vise à couvrir les besoins actuels et futurs (à 20 ans) pour les circuits-courts et l'économie locale, dans un contexte de développement des Projets Alimentaires de Territoire (PAT).

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritimes (CCPCAM) a repris ce projet en 2017, mais sa réalisation dépasse les capacités techniques et financières d'un seul EPCI. Une mutualisation entre EPCI compétents en matière d'abattoir a donc été envisagée, d'abord sous forme d'entente, puis sous la forme d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO). Ce SMO, en cours de constitution, regroupera 12 EPCI finistériens et la Chambre d'Agriculture de Bretagne, avec pour objet la construction, la mise en fonctionnement et la gestion du nouvel abattoir. La CCPCAM assure actuellement la maîtrise d'ouvrage, mais le SMO se substituera à elle une fois créé.

Certains EPCI, bien que compétents, ont choisi de ne pas adhérer au SMO, préférant participer uniquement au financement des travaux de construction sous forme d'une offre de concours. Cette participation leur permet d'exercer leur compétence statutaire en matière d'abattage, tout en contribuant à la résorption des besoins d'abattage à l'échelle départementale.

Morlaix Communauté, compétente en matière d'abattoir (article 18 de ses statuts), a retenu cette option.

3 - La possibilité d'une telle offre de concours a un fondement jurisprudentiel. Elle permet à l'offrant, (personne publique ou privée) d'apporter une contribution, matérielle ou financière, volontaire et gratuite à une opération de travaux publics à la réalisation de laquelle il est intéressé directement ou indirectement.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_204-DE

Ici, MORLAIX COMMUNAUTE souhaite apporter son soutien financier à l'opération de construction d'un nouvel abattoir public entreprise par la CCPCAM, sous la forme d'une offre de concours dans la mesure où la collectivité a intérêt à la réalisation de ces travaux qui concourent à la réalisation de sa compétence statutaire en matière d'abattage. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche en cours portée par Morlaix Communauté d'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) notamment au titre de l'enjeu de la sécurisation de la chaîne alimentaire animale.

L'offre de concours que MORLAIX COMMUNAUTE propose d'apporter au SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CONSTRUCTION ET DE GESTION DE L'ABATTOIR DE QUIELLA AU FAOU (SMO) en cours de création :

- Sera exclusivement financière
- Sera d'un montant de 184 787 €, pour un coût de travaux estimé à 14 462 211 € HT
- Représentera 6.60% du montant de la participation des EPCI finistériens au financement de ce nouvel équipement public mutualisé d'abattage, le montant global prévu des Epci étant de 2.8M€,
- Sera versée en une(1) fois en 2025
- Sera inscrite en section « investissement » au budget 2025 de MORLAIX COMMUNAUTE

Cette participation que l'EPCI entend verser pour contribuer au financement de la construction de ce nouvel abattoir public concourant également à la réalisation de ses compétences statutaires en matière d'abattage, ne constitue pas une aide publique ou une aide économique aux entreprises.

La proposition formulée répond ainsi à la qualification d'offre de concours en tant que contribution volontaire à l'exécution d'un travail public auquel MORLAIX COMMUNAUTE a un intérêt.

Le détail de l'offre de concours fait l'objet d'un projet de convention d'offre de concours joint en annexe de la présente délibération.

4 - En tant que maître d'ouvrage de ces travaux, il appartient au SMO d'accepter de bénéficier de la participation financière de l'EPCI dans le cadre de l'offre de concours qui lui est ainsi proposée.

Lorsque le Syndicat Mixte Ouvert sera créé, il sera substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, à la CCPCAM dans toutes ses délibérations et actes, dont notamment le bénéfice de la présente convention d'offre de concours.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 1111-10 et leur partie réglementaire correspondante,

Vu les statuts de MORLAIX COMMUNAUTE suivant l'arrêté préfectoral n° D23-158 du 13/07/2023,

Vu le projet de convention d'offre de concours (annexe comprise) ci-jointe,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie-Tourisme-Commerce du 25 mars 2025,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de proposer le versement d'une participation sous la forme d'une offre de concours financier au SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CONSTRUCTION ET DE GESTION DE L'ABATTOIR DE QUIELLA AU FAOU (SMO) en cours de création, à hauteur de 184 787 €, afin de participer aux travaux de construction d'un nouvel abattoir public initiés et menés sous la maîtrise d'ouvrage et la responsabilité de la CCPCAM et cela en 2025,**
- **d'approuver la convention d'offre de concours à conclure avec le SMO, ci-jointe, concrétisant l'offre de concours financier proposé par MORLAIX COMMUNAUTE au bénéfice du SMO et visant les engagements respectifs des deux parties,**
- **d'affecter et inscrire cette offre de concours en « section « investissement » du budget suivant la ligne n° 61-2041585 » de MORLAIX COMMUNAUTE,**
- **d'autoriser Monsieur le Président de MORLAIX COMMUNAUTE ou son représentant à signer la convention d'offre de concours à conclure avec le SMO,**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_204-DE

- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à la majorité des voix (1 abstention : Eric Cloarec).

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ